Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101208-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 05/10/2026
D2026101208

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, le municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali, CHEVILLARD Philippe, POCHON Laurence, MIVIERE Karine, DELIANCE Alexandre, CARRUBA Isabelle, NEVORET Raphaële, GAUCHE Vincent, CHANEL Virginie, CHAVEROT Vincent, NEVORET Marie-Laure, PIGUET Maxime, URVOY Gwenola
Absents : NOEL Simon donne son pouvoir à GUILLERMIN Patrice, CALLAND Cédric donne son pouvoir à NAVARIN Cécile
Madame NEVORET Marie-Laure a été élue secrétaire de séance

Objet : Convention de partenariat avec l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Elysées (RMN dans le cadre du programme « Grand Angle – Bicentenaire de la photographie »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le projet de convention de partenariat proposé par le Grand Palais Grand Palais – Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, dans le cadre du programme « Grand Angle – Bicentenaire de la photographie » ;

Considérant que le ministère de la Culture a lancé une grande célébration du Bicentenaire de la photographie destinée à mettre à l'honneur la création et le patrimoine photographique français ;
Considérant que, dans ce cadre, le Grand Palais Grand Palais – Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, propose aux collectivités territoriales des expositions photographiques « clés en main » permettant leur présentation au public sur l'ensemble du territoire ;
Considérant que la commune de Marboz souhaite accueillir l'exposition intitulée « Comme des bêtes » à la médiathèque municipale, située 66 rue Saint-Martin ;
Considérant que l'exposition est prévue du 17 avril 2027 au 19 juin 2027, selon le calendrier prévisionnel figurant dans la convention ;
Considérant que le Grand Palais Grand Palais – Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, met gratuitement à disposition de la commune les fichiers numériques HD des photographies, ainsi que les supports pédagogiques, le kit de

Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101208-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

communication, le guide d'impression et d'accrochage et les ressources complémentaires nécessaires à la réalisation de l'exposition ;
Considérant que la commune s'engage notamment à assurer l'impression et l'accrochage des photographies, l'organisation de l'exposition, l'accès gratuit du public, ainsi que le respect des règles de communication, des mentions obligatoires et des droits de propriété intellectuelle prévus par la convention ;
Considérant que chaque partie supporte les dépenses correspondant à ses propres obligations et qu'aucun transfert financier ni remboursement entre les parties n'est prévu ;

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide* :

- d'approuver la convention de partenariat avec le Grand Palais – Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, relative à l'accueil de l'exposition « Comme des bêtes » dans le cadre du programme « Grand Angle – Bicentenaire de la photographie ».

- d'approuver l'accueil de cette exposition à la médiathèque municipale de Marboz, 66 rue Saint-Martin, pour une durée prévisionnelle allant du 17 avril 2027 au 19 juin 2027.

- de préciser que la mise à disposition des photographies et des supports par le Grand Palais Grand Palais – Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, est effectuée à titre gracieux et non exclusif, conformément aux conditions prévues par la convention.

- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

- De préciser que les dépenses liées à l'impression, à l'accrochage, à l'organisation et à la communication de l'exposition seront prises en charge par la commune, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

- De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE MARBOZ (AIN)

Christelle MOIRAUD